

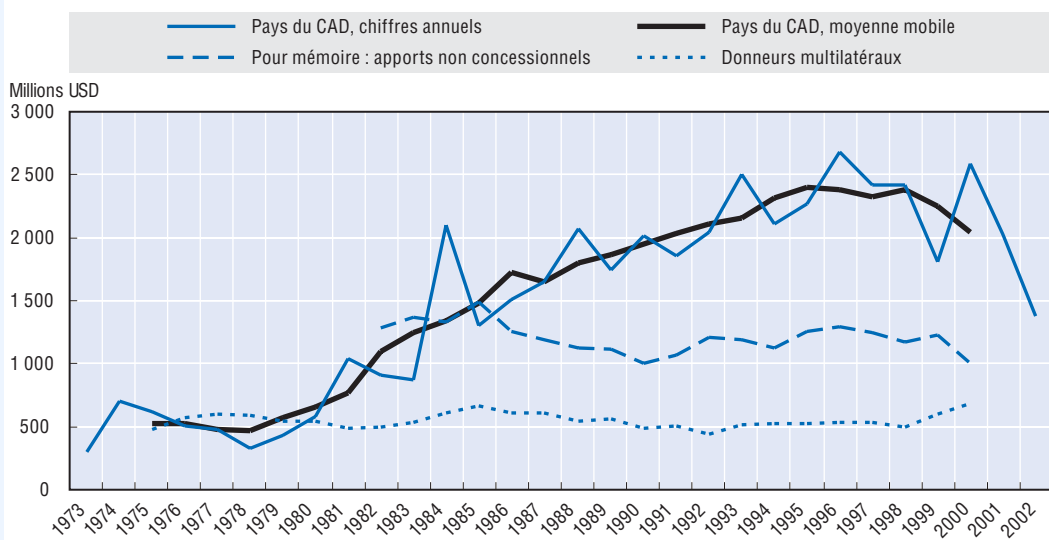
## Module spécial : L'aide en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Le graphique retrace l'évolution des apports bilatéraux et multilatéraux d'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement<sup>1</sup> depuis 1973. L'aide bilatérale des membres du CAD en faveur du secteur de l'eau s'est accrue à un rythme de 9 % par an en moyenne pendant deux décennies. Elle a ensuite amorcé une tendance à la baisse à partir du milieu des années 90. Elle a suivi en cela le mouvement général de contraction de l'APD – la part de l'aide à l'appui de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans l'APD totale est en effet restée stable tout au long des années 90. En 2001-02, lorsque l'APD s'est redressée, l'aide en faveur du secteur de l'eau a, par contre, continué de diminuer. Sa part dans l'APD bilatérale ventilable par secteur<sup>2</sup> des pays du CAD est ainsi revenue de 9 % en 1999-2000 à 6 % en 2001-02 sous l'effet d'un net recul des engagements de la majorité des donateurs<sup>3</sup>. En termes réels, les engagements bilatéraux ont atteint en 2002 leur niveau le plus bas depuis 1985.

Pourtant, l'accès à l'eau propre et à des systèmes d'assainissement de base figure aux premiers rangs des priorités en matière de développement international depuis l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement. Les investissements requis pour assurer la réalisation de la cible 10 des OMD ont été estimés à partir du coût unitaire des

Graphique 2.14. **Évolution de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement, 1973-2002**

Moyennes mobiles sur 5 ans, prix constants de 2002



trous de sonde, des colonnes d'alimentation et des latrines, lequel a été multiplié par le nombre de nouvelles installations à opérer jusqu'en 2015, en tenant compte des écarts de coût unitaire d'une région à l'autre. Des stratégies ont été débattues pour le financement de ces investissements à l'occasion de plusieurs conférences internationales. De ces débats est ressorti un consensus sur le fait que le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement devait passer par des stratégies fondamentalement différentes d'un pays à l'autre. Les travaux se poursuivent afin de transposer les principes généraux en lignes directrices applicables à l'action engagée au niveau des pays. Des dispositifs de suivi des progrès accomplis se mettent en place. Au vu de tous ces efforts, la contraction de l'aide en faveur de l'eau semble paradoxale.

Quelques explications à propos de l'évolution observée ces dernières années ont été apportées à l'occasion d'un séminaire sur le thème « De l'eau pour les plus pauvres », organisé pendant la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm en août 2004. D'une part, l'approvisionnement en eau et l'assainissement n'ont pas été intégrés dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (CSLP) et n'ont donc pu s'attirer des investissements par ce biais. Le manque de projets viables constitue un problème supplémentaire. Les projets dans le domaine de l'eau sont souvent considérés comme risqués, or les gestionnaires de programme au sein des organismes donateurs, qui sont tenus de rendre des comptes sur le portefeuille dont ils ont la charge, hésitent à prendre trop de risques. D'autre part, les financements affectés à des projets dans les pays qui en avaient le plus besoin ont été limités par le fait que l'aide y était assujettie à des réformes de la gouvernance. Les apports se sont donc trouvés ciblés, non sur les communautés pauvres où les besoins étaient les plus importants, mais sur les régions où les critères de succès des donateurs étaient satisfaits.

Les données sur la mise en œuvre des projets dans le secteur de l'eau laisse entrevoir une autre explication encore. Dans ce secteur, on observe un décalage de plusieurs années entre les engagements et les versements, et la mise en œuvre d'un projet prend en moyenne au moins huit ans. La phase de préparation des projets est, elle aussi, longue. Il se pourrait donc que les suites concrètes apportées par les donateurs à leurs engagements politiques (à l'égard de la cible 10 des OMD) ne commencent à transparaître dans les données sur les engagements d'aide en faveur du secteur de l'eau que dans quelques années. Les versements en faveur de ce secteur pourraient augmenter dans l'avenir proche, sous l'effet des engagements substantiels consentis par les donateurs au milieu des années 90, mais d'ici quatre ou cinq ans ils diminueront vraisemblablement, du fait de la contraction des engagements ces dernières années.

L'Équipe du Projet du millénaire sur l'eau et l'assainissement a procédé à une analyse de l'APD en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et elle est parvenue à la conclusion que celle-ci privilégie largement la mise en place d'infrastructures dans les zones urbaines des pays à revenu intermédiaire. Pour nombre de ces derniers, emprunter auprès du secteur privé est désormais une option financière viable. De même, certains pays à faible revenu tels que la Chine, l'Inde et l'Indonésie, disposent aujourd'hui de ressources intérieures relativement considérables à affecter à la distribution d'eau et à l'assainissement. L'Équipe estime donc que les pays qui ont le plus besoin d'aide dans le secteur de l'eau sont les nations à faible revenu dont la majorité de la population n'a pas accès à l'eau et vit en dessous du seuil de pauvreté absolue. En Afrique subsaharienne, des apports financiers extérieurs substantiels sont indispensables car il est grandement improbable que le déficit d'investissement puisse être comblé par le secteur privé<sup>4</sup>. Une amélioration des mécanismes de mobilisation des ressources intérieures, par

exemple des barèmes tarifaires, est importante mais elle ne permettra pas, à elle seule, de lever des moyens financiers suffisants. Dans certains pays, il pourrait donc falloir aussi que les donateurs couvrent une grande partie des frais de fonctionnement.

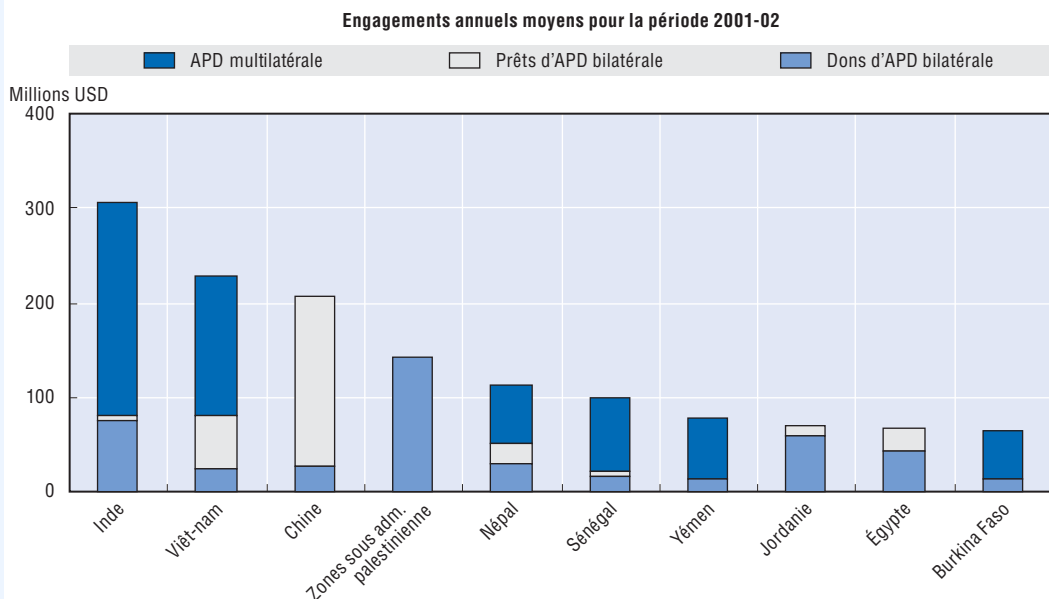
L'APD en faveur de l'eau est concentrée sur un nombre relativement restreint de pays bénéficiaires. Le graphique indique les dix principaux bénéficiaires de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement en 2001-02. Ceux-ci ont reçu la moitié des engagements totaux consentis en faveur de ce secteur au cours de ces deux années. Cela représente toutefois une amélioration par rapport à 1990-91, époque à laquelle les dix principaux bénéficiaires se partageaient 60 % de l'enveloppe de l'aide en faveur du secteur de l'eau. Autre point positif, quatre des dix principaux bénéficiaires pour la période 2001-02 appartenaient à la catégorie des PMA (contre deux en 1990-91).

Le graphique vise à montrer la mesure dans laquelle l'aide dans le secteur de l'eau est ciblée sur les pays qui en ont le plus besoin<sup>5</sup>. Les apports par habitant d'APD en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement y sont mis en regard d'un indicateur d'accès à de meilleures sources d'eau potable<sup>6</sup>, avec une signalétique différente pour les PMA et les autres pays. De ce point de vue, six (le Sénégal, le Burkina Faso, le Népal, le Yémen, la Guinée et le Niger) des dix premiers bénéficiaires peuvent être regardés comme appartenant aux pays où les besoins sont les plus grands. Cela dit, le graphique ne met pas en évidence un ciblage marqué sur les pays qui ont le plus de besoins (peu de points dans la partie supérieure gauche), même si la dotation annuelle moyenne par habitant est plus élevée pour les PMA que pour les autres pays (1.7 USD contre 0.9 USD)

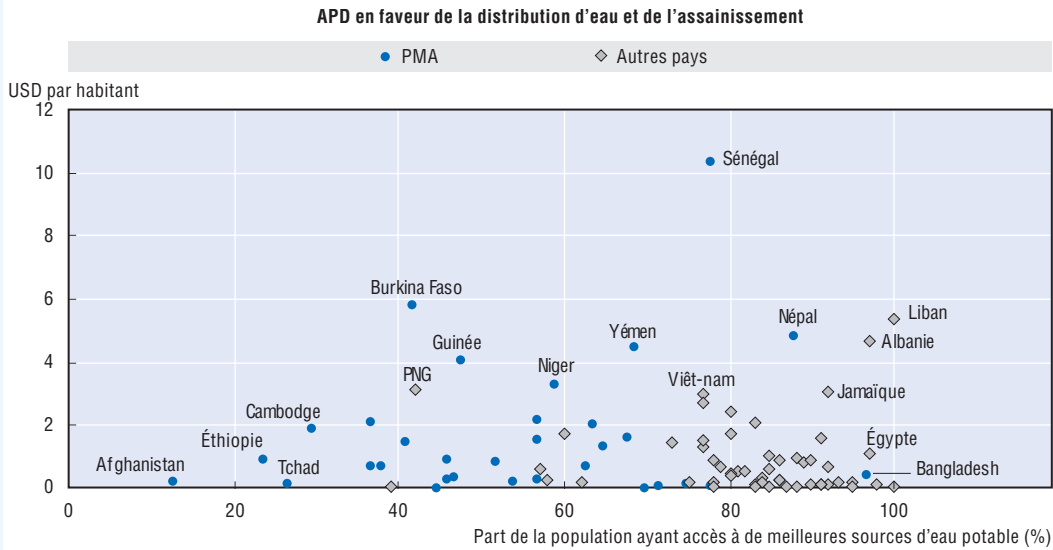
Le fléchissement des engagements totaux en faveur du secteur de l'eau, leur concentration sur les infrastructures urbaines dans les pays à revenu intermédiaire et la

Graphique 2.15. **Principaux bénéficiaires de l'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement en 2001-02**

Avec une ventilation par type d'apports



Graphique 2.16. **APD en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement et accès à l'eau dans les pays bénéficiaires, engagements par habitant, 2001-02**



faible part de l'aide prenant le chemin des pays où l'accès à l'eau propre constitue le problème le plus grave sont autant d'éléments qui témoignent de l'urgence qu'il y a à revoir les priorités au niveau de l'aide en faveur du secteur de l'eau.

Les pages du site Web consacré aux statistiques du CAD ([www.oecd.org/dac/stats](http://www.oecd.org/dac/stats)) intitulées « Regards sur l'aide par secteur : Spécial eau et assainissement » contiennent des tableaux et des graphiques reprenant les données les plus fréquemment demandées sur l'aide en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement. Y figurent également deux rapports analytiques récents (de mars 2003 et d'août 2004) sur l'aide au secteur de l'eau, établis par le Secrétariat du CAD. Grâce aux Statistiques en ligne sur le développement international ([www.oecd.org/dac/stats/idsonline](http://www.oecd.org/dac/stats/idsonline)), les utilisateurs peuvent par ailleurs créer des présentations statistiques adaptées à leurs propres besoins.

- La section « DAC online database on annual aggregates » contient des données sur l'aide totale en faveur de la distribution d'eau et de l'assainissement avec une ventilation par donneur.
- La section « CRS online database on aid activities » fournit des données détaillées par bénéficiaire et par sous-secteur concernant les projets individuels et sous forme de tableaux.
- Le Guide de l'utilisateur pour la base de données sur les activités d'aide en ligne ([www.oecd.org/dac/stats/crs/guide](http://www.oecd.org/dac/stats/crs/guide)) présente des informations sur les méthodes statistiques et la terminologie ainsi que des orientations pratiques pour la recherche de données.

## Notes

1. L'aide dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement telle que la définit le CAD englobe les activités relatives à la politique des ressources en eau, à la planification et aux programmes, à la législation sur l'eau et la gestion de l'eau, à la mise en valeur des ressources en eau et à leur protection, à la distribution de l'eau et à son utilisation, à l'assainissement (y compris la gestion des déchets solides), ainsi qu'à l'éducation et à la formation dans la distribution d'eau et l'assainissement. En sont exclues les activités visant des barrages et réservoirs destinés principalement à l'irrigation ou à la production d'électricité ainsi que celles liées au transport fluvial (lesquelles sont classées dans l'aide à l'agriculture, au secteur de l'énergie et à celui des transports, respectivement).
2. Environ 65 à 70 % de l'APD bilatérale des membres du CAD peuvent être ventilés en fonction du secteur de destination. Les contributions qui ne peuvent être affectées à un secteur précis (soutien budgétaire général, actions se rapportant à la dette, aide d'urgence, transactions internes dans le pays donneur, par exemple) sont exclues du dénominateur afin que le rapport rende mieux compte du ciblage sectoriel des programmes des donateurs.
3. L'aide multilatérale à l'appui de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est, elle, passée de 6 à 8 % de l'APD ventilable par secteur.
4. Le secteur privé peut cependant bien sûr jouer un rôle important dans la mise en place et la gestion des infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement.
5. Les pays comptant moins de 3 millions d'habitants n'y sont pas pris en compte par souci de lisibilité.
6. En l'occurrence le pourcentage global de la population ayant accès à de meilleures sources d'eau potable. Dans les statistiques, il est impossible d'établir une distinction entre l'aide relative à l'approvisionnement en eau et celle visant l'assainissement. Dans quelques rares cas (au Bangladesh, par exemple), le taux de couverture par un système d'assainissement diffère cependant grandement du taux d'accès à une meilleure eau potable.